

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

## RETIRÉ AVANT DISCUSSION

## AMENDEMENT

N° 17275

présenté par  
M. Roussel

---

## ARTICLE 5

I. – Après le mot :

« est »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« nul ».

II. – En conséquence, après le mot :

« vieillesse »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« sont augmentées de 17,7 milliards d'euros ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter à la branche Vieillesse l'objectif d'amortissement de la dette sociale supportée par la Cades en 2023.